

Exercice 1995 - Secteur Animation - Subventions aux associations

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Animation Socio-Culturelle, à l'unanimité, propose la répartition des subventions aux associations du secteur Animation de Quartier pour l'exercice 1995.

Le tableau ci-après présente ces propositions.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1995 :

- pour 298 712 F au chapitre 945.90.657.47030 Animation de Quartier - Subventions
- pour 1 050 000 F au chapitre 945.90.657.95005.47030 Animation de Quartier - Subventions DSU.

Associations	Rappel 1994	Demande 1995	Acompte Conseil Municipal 16/01/1995		Attributions Conseil Municipal 13/03/1995	
			945.90.657.47030	945.90.657.95005.47030	945.90.657.47030	945.90.657.95005.47030
Subventions aux équipements d'animation						
MJC Palente	767 180 F	775 000 F convention		300 000 F		475 000 F
Comité de Quartier Saint-Ferjeux	760 000 F	convention		300 000 F		460 000 F
MJC Besançon Centre Loutelet	102 804 F	convention	80 000 F		11 712 F	
ASEP Foyer des Jeunes Travailleurs	150 000 F	800 000 F			225 000 F	
Centre Information Jeunesse	60 000 F				50 000 F	
TOTAL					296 712 F	935 000 F
Subventions à des actions du secteur animation						
Scouts de France - Centre de Loisirs		20 000 F				10 000 F
MJC Palente - Fête du Livre	20 000 F	20 000 F				20 000 F
Gant d'Or - Animation sportive Orchamps	inclus dans projet Union Sportive Orchamps	4 000 F				4 000 F
Arc-en-Ciel - Animation Orchamps		30 000 F				5 000 F
Brulard 2000 - Fête de la Grette	12 000 F	12 000 F				12 000 F
Association Horizon - Animation Jeunes Grette	12 000 F sur déléгат. Prévention	non chiffrée				5 000 F
Cité Brulard - Animation sportive Grette		10 000 F				10 000 F
APIM Festival Montrapon	10 000 F	10 000 F				10 000 F
PARI - Accompagnement scolaire	20 000 F	30 000 F				30 000 F
Association Amitié - Animation quartier	créée en 94	53 000 F				5 000 F
DECLIC - Animation sportive Planoise	créée en 94	4 000 F				4 000 F
Loisirs et Culture - Centre de Loisirs Saint-Claude		2 000 F			2 000 F	
TOTAL					2 000 F	115 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.